



Résumé

**Mémoire présenté par la FTQ
dans le cadre de la rencontre thématique**

**« L'accessibilité et la participation
aux études supérieures »**

Sommet sur l'enseignement supérieur

Trois Rivières, 13 et 14 décembre 2012

Résumé du mémoire

La FTQ représente plus de 30 000 employés et employées sur les campus universitaires du Québec, parmi lesquels se trouvent des employés de soutien de toutes les catégories (métiers, personnels de bureau, techniciens et professionnels) et des personnels d'enseignement et de recherche.

La FTQ a choisi de mettre l'accent sur deux aspects prioritaires :

- i. **Droit à l'éducation et égalité des chances** : L'importance de réaffirmer, dans le cadre de ce Sommet, la primauté du droit à l'éducation et de l'égalité des chances, deux principes qui doivent orienter nos politiques publiques et leur offrir un horizon d'action. Malgré l'atteinte de résultats remarquables à ce chapitre, les enfants d'ouvriers continuent d'être moins nombreux à l'université que ceux des classes plus éduquées. Un défi de taille pour le Québec.
- ii. **Accès à l'éducation pour les adultes** : L'importance de porter une attention particulière aux problèmes d'accès à l'éducation pour les adultes. Les dispositifs d'aide sont inexistantes ou limités, transformant le retour aux études ou la formation continue en épreuves de force et de courage. Pourtant, l'augmentation du niveau général de la formation initiale dans la population déplace de plus en plus la demande de formation continue vers le niveau postsecondaire.

La FTQ a commenté les quatre dimensions de l'accessibilité aux études proposées dans le cahier thématique préparé par le gouvernement :

1. Accessibilité géographique : non aux infrastructures, oui aux programmes

Le développement accéléré des campus satellites au cours de la dernière décennie n'était pas la meilleure façon de compléter un réseau universitaire déjà bien développé.

La disponibilité limitée des programmes offerts dans les régions du Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire demeure un obstacle important à la fréquentation. Pour les adultes en région, les choix de formation sont limités. Les jeunes qui retournent en région peuvent difficilement mettre à jour leurs connaissances et compétences. De plus, la formation y est rarement disponible à temps partiel.

Il nous semble raisonnable de penser qu'en matière de développement des infrastructures, les efforts publics soient réduits pendant quelques années, puis adéquatement réévalués. C'est une des raisons pour lesquelles la FTQ souhaite la mise sur pied d'un organisme de coordination du développement du réseau universitaire.

Par contre, en ce qui concerne les régions éloignées, l'offre de programmes et les modalités d'accès à ceux-ci devraient être augmentées. Nous pensons qu'une amélioration de l'offre de formation à distance peut offrir une réponse partielle à cette problématique.

2. Accessibilité organisationnelle : difficile pour les adultes

Les caractéristiques actuelles du système éducatif postsecondaire (formation professionnelle avancée, cégeps et universités) présentent de nombreux obstacles pour les clientèles adultes : les formations sont conçues pour les jeunes; l'organisation scolaire est inadaptée pour les clientèles adultes dans les centres de formation professionnelle et dans la majorité des cégeps (horaires, classes multi-âges, services); les prérequis exigés sont souvent inadaptés pour les adultes et la formation manquante pour combler les lacunes difficile à obtenir; la reconnaissance des acquis et compétences est encore déficiente; et, les personnes immigrantes font face à de graves difficultés lorsque vient le temps d'obtenir une reconnaissance de qualification.

La FTQ souhaite que ce Sommet permette d'ouvrir le débat sur une meilleure adaptation organisationnelle des réseaux d'éducation postsecondaire aux besoins des adultes en général - en matière de retour aux études ou de formation continue - ainsi qu'aux besoins spécifiques des personnes immigrantes.

3. Accessibilité financière : le défi de l'égalité des chances

Remettre la gratuité de l'éducation à l'ordre du jour

La politique québécoise sur l'accès à l'éducation repose sur les principes du droit à l'éducation et de la gratuité.

Cependant, aujourd'hui, au Québec, il en coûterait au minimum 25 500 \$ aux parents d'un enfant qui aurait à franchir les 19 années de scolarité pour obtenir un baccalauréat (3 ans au préscolaire, 7 au primaire, 5 au secondaire, 2 au collégial, 3 à l'université). À chacune de ces années correspond une moyenne de frais de scolarité obligatoires¹ que le parent ou l'étudiant doit assumer (qu'ils soient appelés « frais afférents », « frais de garde »² ou « frais pour matériels scolaires »).

Fait remarquable, 68 % des frais perçus pour la scolarité l'auraient été dans les échelons inférieurs à l'université, qui sont pourtant réputés être « gratuits ».

Face à ce portrait général, la FTQ constate que les obstacles financiers à l'éducation se posent de manière différente mais constante tout au long du cheminement scolaire. Elle émet le souhait que ce Sommet permette une discussion équilibrée sur la meilleure façon de tendre vers la gratuité.

La FTQ est consciente des coûts supplémentaires potentiels qu'une telle politique pourrait engendrer. Elle considère néanmoins que le processus de concertation initié par ce Sommet doit permettre une discussion franche sur les sources de financement et les réaménagements ou réallocations budgétaires nécessaires.

¹ Les frais considérés dans ce calcul sont approximatifs et ne reflètent qu'une moyenne de frais à caractère obligatoire.

² Plusieurs soutiennent que les frais de garde ne sont pas des « frais de scolarité » et qu'il est possible pour le parent qui voudrait s'y soustraire de le faire. Cet argument est absurde du point de vue de la majorité des travailleurs et travailleuses qui ont déjà de la difficulté à concilier leurs horaires de travail et les horaires scolaires réguliers.

L'Aide financière aux études : une mise à jour est nécessaire

La FTQ pense que la *Loi sur l'aide financière aux études* devrait être réévaluée afin d'assurer que :

- i. La Loi et ses programmes atteignent bel et bien l'objectif général d'améliorer l'égalité des chances dans notre société;
- ii. Certains programmes rejoignent les personnes qui, en plus des difficultés financiers, doivent surmonter des obstacles de type motivationnels ou informationnels;
- iii. Les individus provenant des familles pauvres et de classe moyenne ont également accès aux programmes d'aide et, donc, que les barèmes et critères utilisés dans les calculs sont à jour par rapport à l'évolution des revenus des ménages (notamment les « dépenses admises » et le seuil de la « contribution parentale »);
- iv. Un mécanisme d'indexation au coût de la vie accompagne les principaux barèmes des programmes d'aide financière;
- v. L'endettement étudiant cesse d'augmenter, puis éventuellement commence à reculer;
- vi. Le remboursement de la dette d'études puisse se faire selon plusieurs modalités, dont celle du remboursement proportionnel au revenu;
- vii. La formation des adultes (pour l'amélioration des qualifications professionnelles) soit encouragée de façon spécifique.

La diminution des dépenses fiscales fait partie de la solution

La FTQ considère que d'importantes sommes consacrées aux dépenses fiscales pourraient être consacrées directement à l'amélioration de l'accessibilité financière et que le gouvernement du Québec devrait analyser dans quelle proportion les contribuables du Québec sont pénalisés par la politique fédérale d'augmentation des dépenses fiscales liées aux études supérieures en comparaison avec les contribuables des autres provinces.

4. Accessibilité socio-économique et culturelle : un défi important pour l'avenir

Bien que les enfants issus de familles pauvres ou de classe moyenne aient augmenté de façon impressionnante leur fréquentation des études collégiales, une nette disparité sociale continue d'exister au niveau universitaire. Les obstacles sont non seulement financiers, mais également motivationnels et informationnels. Cependant, nos programmes d'aide financière sont aveugles à ce genre de problématiques (pourtant de mieux en mieux documentées).

La FTQ propose que ce Sommet permette de fixer des orientations en la matière. Plusieurs pistes pourraient être explorées. Par exemple, en élargissant la portée de la *Loi sur l'aide financière aux études* afin d'y insérer la promotion de l'égalité des chances en tant qu'objectif. Une partie de l'aide financière pourrait ainsi être dirigée vers des programmes visant à stimuler la participation et la persévérance des élèves de milieux défavorisés dès l'école secondaire. Ainsi, des fonds de l'Aide financière aux études contribueraient à lever les obstacles motivationnels et informationnels chez ceux et celles qui sont les plus touchés.